

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary Alberta T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W. Calgary Alberta T2P 3M3

Title - Sujet			
Fitness Equipment			
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date	
W0142-17X002/B		2016-07	7-29
Client Reference No N° de ré	férence du client	•	
W0142-17X002			
GETS Reference No N° de ré PW-\$CAL-136-6500	férence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
CAL-5-38116 (136)			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			Mountain Daylight
on - le 2016-08-17			Saving Time MDT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	✓ Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur
Hemy, Andrew		ca	1136
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No	N° de FAX
(403) 292-4716 ()		(403) 29	92-5786
Destination - of Goods, Service	•		
Destination - des biens, service			
DEPARTMENT OF NATIONA	AL DEFENCE		
RALSTON AB			
P.O.BOX 6000 MEDICINE HAT			
Alberta			
T1A8K8			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address					
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)					
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	res d'imprimerie)				
Signature	Date				



File No. - N° du dossier CAL-5-38116

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	
1.3	Accords commerciaux	
PARTIE 2	– INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.1	Présentation des soumissions	
2.2	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.3	LOIS APPLICABLES	
PARTIE 3	- INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5	- ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	Responsables	
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	
ANNEXE	«A»	10
BESOII	V	10
	«A»	
	V	
ANNEXE	«B»	17
BASE D	DE PAIEMENT	17
ANNEXE	« C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	21
INSTRI	IMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIOLIE	21

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID CAL136N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-5-38116

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W0142-17X002/A, datée du 2016-05-12, dont la date de clôture était le 2016-06-30 à 14 :00 Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à annexe A

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL136
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-5-38116

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (une copie papier)

Section II: Soumission financière (une copie papier

Section III: Attestations (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

N° de l'invitation - Solicitation No. W0142-17X002/B N° de réf. du client - Client Ref. No. W0142-17X002

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-5-38116

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

File No. - N° du dossier CAL-5-38116

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux spécifications techniques minimales indiquées dans le présent document (voir Annexe « A » pour des détails).

4.1.2 Évaluation financière

Le prix total des soumissions doit être calculé en multipliant la quantité par le prix unitaire de chaque élément figurant à l'annexe B.

Clause du Guide des CCUA A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

N° de l'invitation - Solicitation No. W0142-17X002/B N° de réf. du client - Client Ref. No. W0142-17X002

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-5-38116

Id de l'acheteur - Buyer ID CAL136 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social</u> Canada (EDSC) – Travail

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_fede_raux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}5\text{-}38116 \end{array}$

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 1 Août, 2016.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Andrew Hemy
Officier Étudiant d'Approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Région de l'Ouest
635, 8e Avenue SO, pièce 1650
Calgary, AB T2P 3M3

Téléphone : 403-292-4716 Télécopieur 403-292-5786

Courriel: Andrew.Hemy@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : AED

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3	Représentant de l'entrepreneur	(À être complète par le soumissionnaire)
Nom :		
Titre:		
Organis	sation :	
	e:	
Téléph	one :	
	pieur :	
Courrie		

N° de l'invitation - Solicitation No. W0142--17X002/B N° de réf. du client - Client Ref. No. W0142--17X002

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-5-38116

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL136
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix de lot ferme précisé dans l'annexe* B, selon un montant total de AED \$. Les droits de douane AED et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a) les articles de la convention;

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID CAL136 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité

CAL-5-38116

- noyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 003 File No. - \mbox{N}° du dossier $CAL\mbox{-}5\mbox{-}38116$

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL136
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN

Le ministère de la Défense nationale doit attribuer un contrat pour l'approvisionnement et la livraison d'équipement de conditionnement physique à la base des Forces canadiennes Suffield, située à Ralston (Alberta). Tout l'équipement doit être livré d'ici le 1er octobre 2016.

MATRICE DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES

Pour être prises en considération, les propositions doivent satisfaire aux exigences obligatoires énoncées dans le tableau qui se trouve ci-dessous.

Instructions aux soumissionnaires:

- Les soumissionnaires doivent indiquer que leur proposition est conforme en remplissant la colonne « CONFORME (OUI/NON) » du tableau, à défaut de quoi leur proposition sera jugée non recevable.
- 2. Les spécifications complètes ou la documentation descriptive devraient idéalement être jointes à la proposition. Si elles ne sont pas soumises conformément aux exigences ou si des précisions sont nécessaires, l'autorité contractante en informe le soumissionnaire et lui accorde un délai pour satisfaire à l'exigence. Si le soumissionnaire omet de fournir l'information demandée par l'autorité contractante dans les délais impartis, sa proposition sera jugée non recevable.
- 3. Les soumissionnaires peuvent montrer qu'ils répondent aux spécifications de rendement obligatoires par l'un ou l'autre des moyens suivants :
 - i) Intégration à la soumission d'un ou de plusieurs dépliants ou de fiches de données techniques décrivant le produit du fabricant, avec des renvois dans le tableau permettant de repérer l'information pertinente dans la documentation soumise.
 - ii) Lorsqu'un dépliant ou une fiche de données techniques n'est pas accessible ou ne couvre pas l'ensemble des exigences, le soumissionnaire peut rédiger sa propre description pour expliquer de quelle manière l'équipement répond aux exigences. Si l'espace prévu dans le tableau est insuffisant, il doit insérer un numéro de RRS (renvoi à des renseignements supplémentaires) et fournir les détails appropriés sur une page séparée.
- 4. Le Canada n'évaluera pas les renseignements tels que les références à des sites Web contenant de l'information supplémentaire.

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 003 File No. - \mbox{N}° du dossier $CAL\mbox{-}5\mbox{-}38116$

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 Les soumissionnaires doivent transmettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, toutes les préoccupations concernant les spécifications de rendement avant la date de clôture indiquée dans la Demande de propositions.

 $\rm N^\circ$ de l'invitation - Solicitation No. W0142-17X002/A $\rm N^\circ$ de réf. du client - Client Ref. No. W0142-17X002

N° de la modif - Amd. No. 003 File No. - N° du dossier CAL-5-38116

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No.}/\text{ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

N° de l'équipement	Équipement	Spécifications minimales obligatoires	Conforme (Oui/Non) Démonstration de la conformité (spécifica produits offerts conformité sont aux spécifications mobligatoires - inclure renvois aux dépliant feuilles de données, lieu).	Démonstration de la conformité (spécification des produits offerts conformément aux spécifications minimales obligatoires - inclure les renvois aux dépliants et aux feuilles de données, s'il y a lieu).
1	ENSEMBLE DE DISQUES POUR LA BARRE À DISQUES (5, 10, 25 ET 45 LIVRES)	Deux disques de chaque poids		
2	SUPPORT POUR BALLONS D'ENTRAÎNEMENT/D'ÉQUILIBRE – POUVANT CONTENIR JUSQU'À 14 BALLONS			
ဧ	BALLONS D'ENTRAÎNEMENT/D'ÉQUILIBRE	Base plate et bord supérieur gonflable courbé		

N° de l'invitation - Solicitation No. W0142-17X002/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0142-17X002

N° de la modif - Amd. No. 003 File No. - N° du dossier CAL-5-38116

ld de l'acheteur - Buyer ID CAL136 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de l'équipement	Équipement	Spécifications minimales obligatoires	Conforme (Oui/Non) Démonstration de la conformité (spécification) produits offerts conformité confo	Démonstration de la conformité (spécification des produits offerts conformément
				aux spécifications minimales obligatoires - inclure les renvois aux dépliants et aux feuilles de données, s'il y a lieu).
4	TROUSSE Y-BALANCE OU ÉQUIVALENT	Dispositif mobile qui permet de mesurer l'amplitude du mouvement dans la partie antérieure, postéromédiale et postérolatérale d'un utilisateur en position debout.		
5	TRAINEAU D'ENTRAÎNEMENT			
9	TRAÎNEAU D'ENTRAÎNEMENT – HARNAIS			
7	POWERSKATER – MODÈLE PS101 ÉLITE OU ÉQUIVALENT	Fonctionne avec l'équipement requis pour l'entraînement intégré fonctionnel des membres inférieurs. Appareil résistant aux applications répétées de la force des membres inférieurs en position postérolatérale et postéromédiale sans pause pendant un mouvement de		

N° de l'invitation - Solicitation No. W0142-17X002/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0142-17X002

N° de la modif - Amd. No. 003 File No. - N° du dossier CAL-5-38116

Id de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

N° de l'équipement	Équipement	Spécifications minimales obligatoires	Conforme (Oui/Non) Démonstration de la conformité (spécific produits offerts conformité spécifications manus spécifications manus produits offerts conformed produits de données, lieu).	Démonstration de la conformité (spécification des produits offerts conformément aux spécifications minimales obligatoires - inclure les renvois aux dépliants et aux feuilles de données, s'il y a lieu).
∞	BICYCLETTE ERGOMÉTRIQUE	Affiche la puissance de sortie, la durée (en minutes et en secondes) et les tours par minute. Pédales et sangles de pieds requis. Siège ajustable. Conçue pour un poids maximal de l'utilisateur de 275 livres. Comprend un panier permettant d'utiliser des poids externes.		

N° de l'invitation - Solicitation No. W0142-17X002/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0142-17X002

N° de la modif - Amd. No. 003 File No. - N° du dossier CAL-5-38116

ld de l'acheteur - Buyer ID CAL 136 $\label{eq:condition} \text{C}_{\text{C}} \text{CCC} / \text{CCC} \text{No.} \text{N}_{\text{N}} \text{ VME} \text{ - FMS}$

N° de l'équipement	Équipement	Spécifications minimales obligatoires	Conforme (Oui/Non)	Démonstration de la conformité (spécification des produits offerts conformément aux spécifications minimales obligatoires - inclure les renvois aux dépliants et aux feuilles de données, s'il y a lieu).
6	TAPIS D'EXERCICE	Sangles de style Velcro pour attacher les tapis. Épaisseur minimale d'un pouce. Longueur minimale de 80 pouces. Peut se plier.		
10	SUPPORT POUR BALLONS D'ENTRAÎNEMENT/D'ÉQUILIBR E - POUVANT CONTENIR JUSQU'À 16 BALLONS - SUR ROULETTES	Contient des ballons pouvant atteindre 75 cm.		
11	BALLONS D'ÉQUILIBRE, 75 CM			
12	BRACELET MONITEUR D'ACTIVITÉS AVEC CARDIOMÈTRE	Affiche le rythme cardiaque sur l'unité.		
13	ERGOMÈTRE (TRONC SUPÉRIEUR)	Affiche la puissance de sortie, la durée (minutes et secondes), les tours par minute, et est accessible à partir d'un fauteuil roulant.		

 $\rm N^\circ$ de l'invitation - Solicitation No. W0142-17X002/A $\rm N^\circ$ de réf. du client - Client Ref. No. W0142-17X002

N° de la modif - Amd. No. 003 File No. - N° du dossier CAL-5-38116

Id de l'acheteur - Buyer ID $CAL\,136$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de l'équipement	Équipement	Spécifications minimales obligatoires	Conforme (Oui/Non)	Démonstration de la conformité (spécification des produits offerts conformément aux spécifications minimales obligatoires - inclure les renvois aux dépliants et aux feuilles de données, s'il y a lieu).
4-	MACHINE ELLIPTIQUE	Pour usage commercial. Conçu pour un poids maximal de l'utilisateur de 350 lb . Affichage des données relatives à la durée, à la longueur de foulée, à la vitesse, à la résistance et à la puissance de sortie totale. Fonction de contrôle de la résistance automatisée, par palier. Fonction de dégagement d'urgence. Interrupteur de sécurité. Permet à l'utilisateur d'intégrer des programmes adaptés. Comprend des programmes normaux. Est en mesure de recevoir les données de télémétrie du moniteur de fréquence cardiaque. Hauteur minimale de la marche: moins de 30 cm. Conçu pour permettre à l'utilisateur de monter sur l'appareil (sans utiliser le montage latéral); pédales		
		annuerapantes. Aucune piece mobile derrière les pédales.		

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 003 File No. - \mbox{N}° du dossier CAL -5-38116

Id de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera rémunéré selon le prix unitaire ferme indiqué ci-dessous. Les taxes applicables, le cas échéant, ne sont pas comprises et doivent être indiquées séparément sur toute facture résultante.

Tous les prix sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Destination FAB – Fret payé d'avance et autorisé, Ralston (Alberta).

N° de l'équi- pemen t	Équipement	Marque et modèle du fabricant	Qté	Unité	Prix unitaire	Prix calculé
1	ENSEMBLE DE DISQUES POUR LA BARRE À DISQUES (5, 10, 25 ET 45 LIVRES)	Marque :	1	Ens.	\$	\$
2	SUPPORT POUR BALLONS D'ENTRAÎNEMENT/D'ÉQUILI BRE – POUVANT CONTENIR JUSQU'À 14 BALLONS	Marque : Modèle :	1	Ch.	\$	\$
3	BALLONS D'ENTRAÎNEMENT/D'ÉQUILI BRE	Marque : Modèle :	24	Ch.	\$	\$

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 003 File No. - \mbox{N}° du dossier $CAL\mbox{-}5\mbox{-}38116$

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

N° de l'équi- pemen t	Équipement	Marque et modèle du fabricant	Qté	Unité	Prix unitaire	Prix calculé
	TROUSSE Y-BALANCE OU	Marque :			•	•
4	ÉQUIVALENT	Modèle :	1	Ch.	\$	\$
_	TRAÎNEAU	Marque :		O.	Φ.	Φ.
5	D'ENTRAÎNEMENT	Modèle :	1	Ch.	\$	\$
	TRAÎNEAU	Marque :			•	•
6	D'ENTRAÎNEMENT – HARNAIS	Modèle :	1	Ch.	\$	\$
	POWERSKATER - MODÈLE	Marque :				
7	PS101 ÉLITE OU ÉQUIVALENT	Modèle :	2	Ch.	\$	\$
	BICYCLETTE	Marque :				
8	ERGOMÉTRIQUE (TRONC INFÉRIEUR)	Modèle :	1	Ch.	\$	\$

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 003 File No. - \mbox{N}° du dossier $CAL\mbox{-}5\mbox{-}38116$

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

N° de l'équi- pemen t	Équipement	Marque et modèle du fabricant	Qté	Unité	Prix unitaire	Prix calculé
9	TAPIS D'EXERCICE	Marque : Modèle :	10	Ch.	\$	\$
10	SUPPORT POUR BALLONS D'ENTRAÎNEMENT/D'ÉQUILIB RE – POUVANT CONTENIR JUSQU'À 16 BALLONS - SUR ROULETTES	Marque : Modèle :	1	Ch.	\$	\$
11	BALLONS D'ÉQUILIBRE, 75 CM	Marque :	12	Ch.	\$	\$

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 003 File No. - \mbox{N}° du dossier $CAL\mbox{-}5\mbox{-}38116$

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

N° de l'équi- pement	Article	Marque et modèle du fabricant	Qté	Unité	Prix unitaire	Prix calculé
12	BRACELET MONITEUR D'ACTIVITÉS AVEC CARDIOMÈTRE	Marque : Modèle :	10	Ch.	\$	\$
13	ERGOMÈTRE (TRONC SUPÉRIEUR)	Marque : Modèle :	1	Ch.	\$	\$
14	ELLIPTIQUE (ROUE PLACÉE À L'AVANT)	Marque : Modèle :	1	Ch.	\$	\$
					Totaux	\$

N° de la modif - Amd. No. 003 File No. - N° du dossier CAL-5-38116

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL136
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

) Carte d'achat VISA ;
) Carte d'achat MasterCard ;
) Dépôt direct (national et international) ;
) Échange de données informatisées (EDI) ;
) Virement télégraphique (international seulement) ;
) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)